



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS
SERVICE DU PILOTAGE ET DE LA PROSPECTIVE
BUREAU DU RECRUTEMENT

Affaire suivie par Mmes:

É. CÉLEUCUS 01.53.73.53.25

H. HADDAD 01.53.73.53.30

Mél : pp-drh-sdp-br-exapro@interieur.gouv.fr

Fax : 01 53 73 52 10

Paris, le 06 août 2020

A R R E T E BR N°

20 . 00059

**portant ouverture d'un concours pour le recrutement du personnel de la musique des gardiens
de la paix**

LE PREFET DE POLICE

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de L'État ;

Vu le décret n° 95 654 du 9 mai 1995 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale,

Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 modifié, relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 62-373 du 30 janvier 1962 modifié portant règlement spécial du personnel de la musique des gardiens de la paix de paris ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PRÉFECTURE DE POLICE – 9, boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04 – Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 (0,225 € la minute)

<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr> – mél : courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr

.../...

A R R E T E

Article 1^{er}

Un concours sur épreuves pour le recrutement par la voie contractuelle des musiciens de la musique des gardiens de la paix sera organisé à la préfecture de police à partir du 01 décembre 2020.

Article 2

Le recrutement des musiciens est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau IV en rapport avec la spécialité et titulaires d'un prix délivré par le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ou de Lyon ou d'un conservatoire à rayonnement régional ou d'un équivalent.

Article 3

Les inscriptions s'effectuent par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de police
SGA/DRH/SDP
Bureau du recrutement
Section des Examens Professionnels – Bureau 307
11 Rue des Ursins
75004 Paris

La période d'inscription débute à compter de la date d'affichage du présent arrêté.

La date limite d'envoi des dossiers de candidatures est fixée au **vendredi 16 octobre 2020 (minuit)**, cachet de la poste faisant foi.

Article 4

Les épreuves d'admissibilité et d'admission de ce recrutement se dérouleront à partir du **mardi 01 décembre 2020** et auront lieu en Île-de-France

Article 5

La composition du jury sera fixée ultérieurement par arrêté préfectoral

Article 6

Le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police et le directeur des ressources humaines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché sur le lieu des épreuves d'admission.

Pour le préfet de police et par délégation

~~Le Directeur-Adjoint des Ressources Humaines~~

Philippe PRUNIER